



Human Dimension Implementation Meeting

22 septembre - 3 octobre 2015

Séance de travail 8 :

Etat de droit : prévention de la torture

Varsovie, le 25 septembre 2015

Déclaration de la délégation suisse

Monsieur le Modérateur / Madame la Modératrice,

La persistance de cas de torture et d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants dans les Etats participants de l'OSCE ainsi que la mise en œuvre imparfaite des obligations prévues par la Convention Contre la Torture (CCT) et son protocole optionnel OPCAT et d'engagements pris dans le cadre de l'OSCE suscitent une réelle préoccupation. La Suisse reste convaincue qu'il est nécessaire de renforcer la mobilisation de l'OSCE en faveur de la lutte contre la torture et continuera dès lors d'apporter un soutien résolu à l'organisation dans ce domaine. La lutte contre la torture, et en particulier la prévention de celle-ci, était également l'une des priorités que la Suisse s'était fixées pour l'année de sa présidence.

Les cycles de discussions organisés l'année dernière ont montré que la position stratégique de l'OSCE lui permet d'apporter son soutien pour améliorer la mise en pratique des engagements internationaux. Grâce aux instruments spécifiques qu'elle propose, l'OSCE est en mesure d'apporter une valeur ajoutée aux efforts constants déployés dans ce domaine. Ainsi, elle soutient les Etats participants dans la mise en œuvre de leurs engagements ainsi que dans le développement de mécanismes nationaux de prévention et contribue à une meilleure coordination entre les organisations internationales et d'autres acteurs. Le renforcement du rôle de la société civile constitue un aspect primordial de ce travail.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Dans ce contexte, la Suisse salue la décision prise par la présidence serbe de maintenir la question de la prévention de la torture au programme de l'OSCE pour l'année 2015 et de proposer l'adoption d'une nouvelle décision ministérielle. La Suisse salue également les mesures opérationnelles positives élaborées actuellement par l'OSCE, comme la création d'un nouveau poste de conseiller pour la prévention de la torture auprès du BIDDH.

Malgré tous ces efforts, il ne faut pas oublier que ce sont bien les Etats à qui il incombe en premier lieu de faire respecter l'interdiction de la torture et d'améliorer la prévention de celle-ci.

Dès lors, la Suisse souhaite faire deux recommandations :

1. nous recommandons que les engagements de l'OSCE dans le domaine de la prévention de la torture soient renouvelés et renforcés par l'adoption d'une décision du Conseil ministériel à Belgrade.
2. nous recommandons également aux Etats participants de l'OSCE qui ne l'auraient pas encore fait de ratifier l'OPCAT et de créer un mécanisme national de prévention indépendant.

Je vous remercie de votre attention.